Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

## BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 09/04/2024

DECISION N° 20240409 B 051

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Roland RIVET, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY.

Étaient excusés représentés : Daniel DURIEUX : Pouvoir à M.

GIRODET, Nathalie JOLIVET: Pouvoir à M. VIAL

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale :

Objet : Association Nationale des Maires de France : Cotisation 2024

## Le Bureau,

N° 20240409\_B 051

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

 Approuve pour l'année 2024 la cotisation de la Communauté de Communes Loire Semène à l'Association Nationale des Maires de France pour un montant de 1 078,59 €.

## Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 09 avril 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

## AR Prefecture

043-244301131-20240409-20240409\_B\_051-AU Reçu le 12/04/2024